

[CE QUE NOUS FAISONS](#) | [NOUVELLES](#) | [COURS](#) | [DROIT DE LA FAMILLE](#)



Où suis-je? [Page d'accueil](#) → [Ce que nous faisons](#) → [Publications](#) → [Mag annuel](#) → PARTIE I :

Plan axé sur les résultats publié 2006-2007

PARTIE I : Plan axé sur les résultats publié 2006-2007

TABLE DES MATIÈRES :

- **VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE**
 - **ÉNONCÉ DE LA VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE**
 - **LOIS RELEVANT DU MINISTÈRE**
 - **ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS RELEVANT DU MINISTÈRE**
 - **PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007**
 - **Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère - 2006-2007**
 - **Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme - 2006-2007**

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

ÉNONCÉ DE LA VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Procureur général est chargé d'offrir un système de justice équitable et accessible, reflétant les besoins des diverses collectivités qu'il dessert, dans l'ensemble de la province. Il s'efforce de gérer le système de justice d'une façon équitable, efficiente et abordable. Le ministère emploie environ 7 800 personnes pour la prestation des services dans les tribunaux de droit criminel, de droit civil et de droit de la famille, ainsi que pour les poursuites judiciaires, les services aux victimes, le soutien aux personnes vulnérables et les services juridiques du gouvernement.

Le ministère est guidé par quatre stratégies clés qui aident le gouvernement à atteindre ses résultats et à concrétiser sa priorité de « collectivités plus fortes et plus sûres ». Ces stratégies sont les suivantes :

Renforcer l'efficacité et l'efficience du système de justice criminelle

Le ministère préserve la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que les auteurs d'infractions soient poursuivis. Chaque année, plus de 850 procureurs de la Couronne intentent des poursuites visant quelque 500 000 actes criminels.

Protéger les intérêts des personnes les plus vulnérables

Le ministère offre ou finance un vaste éventail de services destinés aux personnes vulnérables qui ont le plus besoin d'aide, notamment : la prise de décisions au nom des personnes mentalement incapables qui ne peuvent pas compter sur quelqu'un d'autre pour prendre des décisions en leur nom, la représentation des enfants par des avocats, les visites surveillées pour les familles qui ont des problèmes de garde et d'accès, et le financement d'Aide juridique Ontario.

Le ministère est aussi responsable de l'application du Code des droits de la personne et de la coordination des obligations de l'Ontario en vertu des traités et accords internationaux sur les droits de la personne. La Commission ontarienne des droits de la personne et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario – deux organismes indépendants de nature quasi judiciaire qui sont chargés de l'application du Code – relèvent des responsabilités stratégiques et administratives du procureur général.

Assurer l'accès aux services destinés aux victimes

Le ministère fournit ou finance des services aux victimes d'actes criminels par l'entremise d'initiatives communautaires ou rattachées aux tribunaux, notamment le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT). À titre d'organisme consultatif, l'Office des affaires des victimes d'actes criminels vient renforcer les services aux victimes en consultant ces dernières et en conseillant le gouvernement sur les moyens d'améliorer les services qui leur sont destinés.

Disposer d'un système judiciaire moderne et efficace

Le personnel du ministère assure la coordination des tribunaux de droit criminel, de droit civil et de droit de la famille; il fournit un soutien administratif et en salle d'audience, tient les dossiers des tribunaux, exécute les ordonnances civiles, perçoit les amendes et les droits et communique l'information auprès du public.

De plus, le ministère est guidé par une stratégie qui soutient la priorité « d'intérêt public vital », à savoir :

Soutien des fonctions clés du gouvernement

Le ministère aide le procureur général à exercer ses fonctions de premier conseiller juridique de la province, en offrant au gouvernement des conseils juridiques spécialisés et en le représentant devant les tribunaux, à tous les paliers du système judiciaire.

Le ministère assume l'obligation de rendre des comptes publics quant à l'administration de divers organismes : la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, la Commission de négociation et l'Unité des enquêtes spéciales. Ces organismes ont un pouvoir de décision indépendant du ministère.

ORGANIGRAMME

LOIS RELEVANT DU MINISTÈRE

Administration de la justice

- administration de la justice (Loi sur l')
- amendes et confiscations (Loi sur les)
- arbitrage (Loi de 1991 sur l')
- commissaires aux affidavits (Loi sur les)
- Commission des affaires municipales de l'Ontario (Loi sur)
- délivrance des enfants de l'exploitation sexuelle (Loi sur la) (pas en vigueur)
- droit des aveugles (Loi sur le)
- droits de la personne (Code des)
- droits des victimes d'actes criminels (Charte de 1995 des)
- enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance (Lois sur les)
- enquêtes publiques (Loi sur les)
- exécution forcée (Loi sur l')
- exercice des compétences légales (Loi sur l')
- habeas corpus (Loi sur l')
- indemnisation des victimes d'actes criminels (Loi sur l')
- infractions provinciales (Loi sur les)
- interprétation (Loi d')
- juges de paix (Loi sur les)
- jurys (Loi sur les)
- majorité et la capacité civile (Loi sur la)
- mise en liberté sous caution (Loi sur la)
- notaires (Lois sur les)
- partage de la responsabilité (Loi sur le)
- prescription des actions (Loi de 2002 sur la)
- prescription des actions relatives aux biens immeubles (Loi sur la)
- preuve (Loi sur la)
- procédure de révision judiciaire (Loi sur la)
- recours collectif (Loi de 1992 sur les)
- refonte des lois et des règlements (Loi de 1998 sur la)
- règlements (Loi sur les)
- responsabilité des propriétaires de chien (Loi sur la)
- sécurité dans les rues (Loi de 1999 sur la)
- services d'aide juridique (Loi de 1998

Réglementation du commerce

- aubergistes (Loi sur les)
- commerce électronique (Loi de 2000 sur le)
- Commission de révision de l'évaluation foncière (Loi sur la)
- comptabilité des œuvres de bienfaisance (Loi sur la)
- conservation des documents commerciaux (Loi sur la)
- contrats inexécutables (Loi sur les)
- débiteurs en fuite (Loi sur les)
- désintéressement des créanciers (Loi sur le)
- dons de bienfaisance (Loi sur les)
- droit commercial (Loi modifiant le)
- employeurs et employés (Loi sur les)
- frais de saisie-gagerie (Loi sur les)
- prêt sur gages (Loi sur le)
- preuves littérales (Loi relative aux)
- privilège dans l'industrie de la construction (Loi sur le)
- récépissés d'entrepôt (Loi sur les)
- réduction des opérations exorbitantes (Loi sur la)
- salaires (Loi sur les)
- trafic des billets de spectacle (Loi sur le)
- vente d'objets (Loi sur la)
- vente en bloc (Loi sur la)
- vente internationale de marchandises (Loi sur la)

Législation sur les biens

- actes translatifs de propriété et le droit des biens (Loi sur les)
- biens en déshérence (Loi sur les)
- biens immeubles des étrangers (Loi sur les)
- biens-fonds des organisations religieuses (Loi sur les)
- capitalisation (Loi sur la)
- cessions en fraude des droits des créanciers (Loi sur les)
- entrée sans autorisation (Loi sur l')
- expropriation (Loi sur l')
- formules abrégées de baux (Loi sur les)
- hypothèques (Loi sur les) maisons de

- sur les)
- services policiers (Loi sur les) (art. 113)
- témoins de la Couronne (Loi sur les)
- textes de lois (Loi sur les)
- tribunaux judiciaires (Loi sur les)

Droit de la famille

- droit de la famille (Loi sur le)
- droit de l'enfance (Loi portant réforme du)
- protection contre la violence familiale (Loi de 2000 sur la) (pas en vigueur)
- responsabilité parentale (Loi de 2000 sur la)

Intergouvernemental

- arbitrage commercial international (Loi sur l')
- assignations interprovinciales (Loi sur les)
- conventions relatives à l'exécution des jugements (Loi de 1999 sur les)
- droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière (Loi sur le)
- exécution réciproque de jugements (Loi sur l')
- exécution réciproque de jugements (Royaume-Uni) (Loi sur l')
- garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles (équipements aéronautiques) (Loi de 2002 sur les) (pas en vigueur)
- ordonnances alimentaires d'exécution réciproque (Loi sur les)
- règlement des différends internationaux relatifs aux investissements (Loi de 1999 sur le) (pas en vigueur)

Successions

- absents (Loi sur les)
- administration des successions (Loi sur l')
- administration des successions par la Couronne (Loi sur l')
- déclarations de décès (Loi de 2002 sur les)
- dévolutions perpétuelles (Loi sur les)
- droit des successions (Loi portant

- jeu et de débauche (Loi sur les)
- partage des biens-fonds (Loi sur le) propriété et les droits civils (Loi sur la)
- responsabilité des occupants (Loi sur la)

Réglementation des professions

- architectes (Loi sur les)
- Barreau (Loi sur le)
- comptabilité publique (Loi sur la)
- expertise comptable (Loi de 2004 sur l')
- ingénieurs (Loi sur les)
- procureurs (Loi sur les)
- protocole du barreau (Loi sur le)

Obligations et immunité de la Couronne

- fonctionnaires (Loi sur les)
- immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public (Loi sur l')
- instances introduites contre la Couronne (Loi sur les)
- ministère du Procureur général (Loi sur le)
- ombudsman (Loi sur l')
- organismes de la Couronne (Loi sur les)
- procureurs de la Couronne (Loi sur les)

Autres

- Association ontarienne des ex-parlementaires (Loi sur l')
- bon samaritain (Loi sur le)
- confirmant et corrigeant les Lois refondues (Loi)
- Conseil exécutif (Loi sur le)
- diffamation (Loi sur la)
- don d'aliments (Loi sur le)
- gains tirés du récit d'actes criminels (Loi de 2002 interdisant les)
- heure légale (Loi sur l')
- intégrité des députés (Loi sur l')
- liberté religieuse (Loi sur la)
- lieutenant-gouverneur (Loi sur le)
- lois refondues (Loi confirmant et corrigeant les)

- réforme du)
 - fiduciaires (Loi sur les)
 - modification des fiducies (Loi sur la)
 - prise des décisions au nom d'autrui (Loi de 1992 sur la)
 - procurations (Loi sur les) substitutions immobilières (Loi sur les)
 - successions (Loi sur les)
 - tuteur et curateur public (Loi sur le)

- recours pour crime organisé et autres activités illégales (Loi de 2001 sur les)

Lois inactives

- Commission de réforme du droit de l'Ontario (Loi sur la)

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS RELEVANT DU MINISTÈRE

DESCRIPTION	PRÉVISIONS 2006-2007		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006	
	Dépenses \$	Revenus \$	Dépenses \$	Revenus \$
Commission de révision de l'évaluation foncière	7 591 700	5 866 700	7 459 561	2 484 565
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels	20 305 300		20 544 197	
Commission des affaires municipales de l'Ontario	6 840 400	302 500	7 243 327	303 992
Commission ontarienne des droits de la personne	13 423 400		12 703 092	13 880
Tribunal des droits de la personne de l'Ontario	920 600		1 201 830	
Enquêtes publiques	19 073 500		16 241 627	
Aide juridique Ontario	269 502 600	50 736 000	260 300 400	50 800 000

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

Le ministère du Procureur général, par l'entremise de sa planification axée sur les résultats, est déterminé à respecter les priorités de « collectivités plus fortes et plus sûres » et « d'intérêt public essentiel » du gouvernement. Les schémas des annexes A et B montrent comment ces

priorités, les résultats et les stratégies s'articulent.

Le ministère emploie environ 7 800 personnes pour la prestation des services dans les tribunaux de droit criminel, de droit civil et de droit de la famille, ainsi que pour les poursuites judiciaires, les services aux victimes, le soutien aux personnes vulnérables et les services juridiques du gouvernement.

Des collectivités plus fortes et plus sûres

Dans le cadre de la priorité visant à forger des collectivités plus fortes et plus sûres, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- assurer la sécurité des Ontariennes et des Ontariens dans leurs collectivités;
- permettre aux jeunes contrevenants de devenir des membres utiles de la société;
- assurer la sécurité des victimes de violence familiale en Ontario;
- mieux protéger les enfants dans la province.

Afin d'atteindre ces résultats, le ministère a établi les quatre stratégies suivantes, ainsi qu'un certain nombre d'objectifs connexes pour 2006-2007 :

Renforcer l'efficacité et l'efficience du système de justice criminelle

Le ministère contribue à préserver la sécurité des collectivités et des particuliers en veillant à ce que les auteurs d'infractions soient poursuivis, dans les affaires et les appels en matière criminelle, à tous les niveaux du système judiciaire de la province. Chaque année, plus de 850 procureurs de la Couronne intentent des poursuites visant quelque 500 000 actes criminels. Le ministère s'efforce d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de justice criminelle. Les causes de l'encombrement des rôles et des retards sont complexes et souvent indissociables. La gestion d'un nombre croissant de dossiers exige une approche coordonnée à plusieurs volets, bénéficiant de la coopération de tous les partenaires du système de justice, dont les procureurs de la Couronne, la police, la magistrature et les avocats du secteur privé.

En 2006-2007, le ministère mettra en place les premières équipes de traitement accéléré des dossiers de mise en liberté sous caution, constituées de policiers, de procureurs de la Couronne et d'avocats de service qui travailleront de concert en vue d'accélérer le processus de cautionnement, dans certains tribunaux traitant de causes criminelles, dont des cas de violence armée. Ces équipes s'assureront que les dossiers des inculpés sont traités rapidement et de façon appropriée, et que la sécurité publique est renforcée.

Le gouvernement a également nommé 46 juges à la Cour de justice de l'Ontario depuis octobre 2003.

Des tribunaux visant à réduire l'encombrement des rôles ont été établis aux endroits où les besoins sont les plus pressants, et des équipes de gestion des dossiers ont été mis en place dans les régions où le volume est élevé afin de faire le suivi de l'encombrement du rôle et de cerner les retards systémiques.

Le ministère a également institué un protocole des meilleures pratiques de cautionnement afin de réduire le nombre de comparutions de personnes détenues avant l'établissement d'une date de procès. Il a aussi institué le principe de la divulgation lors de la première comparution et des conférences préparatoires anticipées entre les procureurs de la Couronne et la défense, afin de réduire le temps nécessaire au traitement de chaque affaire. Lorsque les circonstances le permettent, des conférences préparatoires en présence d'un juge sont également organisées tôt dans la procédure, afin d'augmenter le nombre de règlements précoces et donc de réduire le temps en cour.

Par ailleurs, le ministère a pris des mesures, en collaboration avec la magistrature, pour augmenter le nombre de conférences préparatoires, les accélérer autant que nécessaire, et

réduire le nombre d'ajournements possibles d'une affaire.

Enfin, le ministère continue à collaborer étroitement avec le personnel de la Cour de justice de l'Ontario chargé de l'horaire des juges, afin de veiller à ce que les salles d'audience soient utilisées à leur capacité maximale, sans perte de temps.

L'objectif est d'accélérer le traitement de la plupart des affaires criminelles. Un système plus efficient permettra au ministère d'axer ses ressources sur les infractions criminelles de la plus haute priorité et sur leurs auteurs, et donc de renforcer la sécurité publique et la confiance de la population à l'égard du système de justice criminelle. Ainsi, la proportion d'affaires criminelles qui a donné lieu à un procès était de 9 % en 2004-2005; elle devrait être maintenue à ce niveau ou même réduite en 2006-2007. De plus, la proportion d'affaires criminelles résolues sans qu'il soit nécessaire de fixer une date de procès (taux de résolution précoce) était de 72 % en 2004-2005 et devrait être maintenue à ce niveau ou améliorée en 2006-2007, ce qui permettra de réserver le temps des tribunaux aux causes qu'il ne pas possible de résoudre sans un procès.

Par ailleurs, le procureur général a annoncé en janvier 2006 l'intention du gouvernement d'établir une nouvelle Commission du droit de l'Ontario.

La commission aura pour mandat de collaborer avec le gouvernement, les avocats, la magistrature, le corps professoral et les étudiants de toutes les facultés de droit de l'Ontario ainsi qu'avec le public, aux tâches suivantes :

- examiner les enjeux présentant un intérêt et une importance de taille;
- formuler des recommandations en vue d'améliorer l'administration du système de justice de l'Ontario;
- améliorer l'accès à la justice.

Le 19 avril 2006, le gouvernement a déposé le projet de *Loi de 2006 sur l'examen indépendant*

de la police qui, s'il est adopté, créera un organe civil indépendant chargé d'administrer le système d'examen de la police. Le système proposé vise à gagner la confiance et le respect à la fois du public et de la police.

Stratégie améliorée de lutte contre les armes à feu et la violence des bandes criminalisées

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les armes à feu, le gouvernement continuera de collaborer avec tous les paliers de gouvernement et le public à l'élaboration de modifications législatives et d'initiatives communautaires destinées à éradiquer la violence par arme à feu.

Le 5 janvier 2006, le gouvernement a annoncé qu'il intensifiait ses efforts de lutte contre la violence armée en accordant un financement immédiat à plusieurs nouvelles initiatives qui seront mises en œuvre durant l'exercice 2006-2007. Il s'agit des initiatives suivantes :

- Centre provincial des opérations — Établissement d'un centre des opérations à la fine pointe de la technologie qui rassemblera, sous un même toit, savoir-faire et technologie. Participeront à ce centre : le Groupe d'intervention contre les bandes criminalisées et les armes à feu, récemment élargi, le Service de police de Toronto, la Police provinciale de l'Ontario, des procureurs de la Couronne, du personnel de soutien, des agents de probation et de libération conditionnelle, et des membres du personnel des services aux victimes.
- Élargissement du Groupe d'intervention contre les bandes criminalisées et les armes à feu de Toronto — Le Groupe d'intervention occupera des locaux du Centre provincial des opérations et 31 nouveaux procureurs de la Couronne, du personnel de soutien et 12 travailleurs des services aux victimes et aux témoins viendront étoffer ses effectifs. Cet élargissement du Groupe d'intervention vient compléter l'ajout de 32 procureurs de la Couronne et de 26 agents de police chevronnés qui avait été annoncé par le procureur général en octobre 2005.
- Tribunal d'instruction des crimes graves — Établissement de tribunaux destinés à augmenter la capacité du système de justice criminelle de répondre à des poursuites de grande envergure. Les tribunaux seront munis de dispositifs de haute sécurité et seront capables de traiter de dossiers avec de multiples défendeurs. Trois nouveaux juges seront aussi nommés afin d'alléger tout volume de travail supplémentaire.

Le ministère met aussi en œuvre les initiatives additionnelles suivantes de lutte contre les armes à feu et la violence des bandes criminalisées :

- Programme de protection des témoins de l'Ontario — des améliorations visant à encourager les membres du public à signaler toute activité criminelle grave dont ils ont été témoins. Le ministère cherche à améliorer la protection à court terme, à réduire les formalités administratives nécessaires pour obtenir une nouvelle identité et à accélérer l'admission au programme.
- Preuves provenant de la collectivité — Les procureurs de la Couronne recueillent des preuves provenant de la collectivité sur l'effet dévastateur de la violence armée sur les particuliers et les collectivités et présentent le dossier de preuves devant les tribunaux, afin d'obtenir des peines plus lourdes contre les auteurs de violence.
- Peines plus sévères — Des procureurs de la Couronne spécialisés ont mis au point une série de documents concernant la poursuite des actes de violence par arme à feu, qu'ils mettront régulièrement à jour. Ces documents sont mis à la disposition des procureurs de la Couronne, qui y trouveront des ressources utiles pour demander des peines plus sévères.

Comités de justice pour la jeunesse – Le programme du Comité de justice pour la jeunesse, un programme de déjudiciarisation qui tient les jeunes contrevenants à faible risque responsables de leurs actes et cible les causes de la récidive, a été étendu à 23 collectivités de la province. Le gouvernement double aussi le financement du programme pour la durée de son mandat afin de l'étendre encore à d'autres collectivités de l'Ontario.

Par ailleurs, le ministère soutient en permanence les programmes destinés aux Autochtones ainsi que l'Unité des enquêtes spéciales et le programme de l'Unité des produits de la criminalité.

Protéger les intérêts des personnes les plus vulnérables

Le ministère est déterminé à protéger les intérêts des personnes les plus vulnérables dans la province. Un vaste éventail de services sont fournis par l'entremise du Bureau du Tuteur et Curateur public, du Bureau de l'avocat des enfants, du Programme de visites surveillées, du Programme de vérification et de supervision de la libération sous caution, et d'Aide juridique Ontario (AJO).

Parmi les mesures clés de la performance liée à ces services, notons :

- le pourcentage des clients du Programme de vérification et de supervision de la

libération sous caution qui étaient présents à l'audience au tribunal était de 81 % en 2004-2005 et devrait augmenter à 83 % en 2006-2007, ce qui contribuera à accélérer le processus judiciaire;

- le pourcentage des fonds d'investissement de clients du Bureau du Tuteur et curateur public pour lesquels le taux de retour dépassait le point de référence était de 75 % en 2004-2005 et devrait être maintenu à ce niveau ou le dépasser en 2006-2007, ce qui contribuera au bien-être financier des mineurs et des adultes vulnérables;
- le pourcentage de visites et d'échanges qui se sont produits sans incident entre des enfants et le parent qui n'en a pas la charge dans des centres de visite surveillés était de 99,9 % en 2004-2005 et devrait être maintenu à au moins 98 % en 2006-2007, ce qui contribue à protéger les enfants et les victimes de mauvais traitements en Ontario.

En 2006-2007, le procureur général prévoit entamer des discussions avec des représentants de la profession juridique sur les moyens de renforcer l'aide juridique, de lui donner des moyens de s'étendre, de permettre à AJO de fournir plus de services et d'assurer qu'elle maintienne sa position de système d'aide juridique le plus fort et le plus dynamique au Canada.

Le ministère est aussi responsable de l'application du Code des droits de la personne et de la coordination des obligations de l'Ontario en vertu des traités et accords internationaux sur les droits de la personne. La Commission ontarienne des droits de la personne et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario – deux organismes indépendants de nature quasi judiciaire qui sont chargés de l'application du Code – relèvent des responsabilités stratégiques et administratives du procureur général.

Le 20 février 2006, le Procureur général a annoncé son intention de déposer un projet de loi au printemps 2006 qui, s'il est adopté, reformera le système ontarien des droits de la personne, qui date de plus de 40 ans, de façon à ce qu'il soit en mesure de répondre plus efficacement aux atteintes aux droits de la personne.

Le modèle proposé accélérera le processus de règlement des plaintes et le rendra plus efficace, en autorisant le dépôt des plaintes directement auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Le nouveau modèle renforcera également la Commission ontarienne des droits de la personne en lui permettant de prendre des mesures proactives destinées à

enrayer la violation des droits de la personne.

Par ailleurs, en février 2006, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2005 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales* qui stipule que tous les arbitrages en droit de la famille de l'Ontario doivent se dérouler en vertu du droit canadien seulement.

En vertu de cette nouvelle loi, les règlements fondés sur d'autres lois et principes, y compris des principes religieux, n'auront pas d'effet juridique et ne seront pas exécutoires par les tribunaux.

La *Loi modifiant des lois en ce qui concerne les questions familiales* exige également que les arbitrages familiaux soient assujettis aux règles générales du droit de la famille de l'Ontario.

L'intégration des arbitrages familiaux à la *Loi sur le droit de la famille* améliorera les protections juridiques pour les femmes et les enfants.

Les modifications aux arbitrages familiaux entreront en vigueur lorsque les règlements seront pris. Le ministère a entrepris de consulter des particuliers et des groupes intéressés en vue de rédiger les règlements qui devraient être prêts à la fin de l'année 2006.

Assurer l'accès aux services destinés aux victimes

Le ministère offre un soutien direct, de l'information et des services d'orientation aux victimes et aux témoins d'actes criminels qui participent au processus judiciaire criminel. Le pourcentage des clients satisfaits des services fournis par l'entremise du Programme d'aide aux victimes et aux témoins était de 92 % en 2004-2005. On prévoit que ce taux de satisfaction restera élevé en 2006-2007, ce qui démontre à quel point les victimes d'actes criminels ont le sentiment d'avoir reçu le soutien nécessaire tout au long de la procédure judiciaire. De plus, le ministère

finance des organismes communautaires par paiements de transfert aux fins de la prestation d'une vaste gamme de services, dont des services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, des services aux victimes d'agression sexuelle, des programmes d'aide aux enfants témoins, des programmes d'intervention auprès des partenaires violents ainsi que des services de planification pour la sauvegarde des personnes exposées à des risques de violence.

Cette année, le ministère créera deux nouveaux centres de soins et de traitement de victimes d'agression sexuelle de langue française, ce qui portera à 38 le nombre total des centres.

Dans le domaine de la violence familiale, le ministère poursuivra l'expansion du projet de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale afin de couvrir l'ensemble de la province et poursuivra aussi la mise en œuvre du programme de sécurité dans les cas de mise en liberté sous caution. Parallèlement, il poursuivra la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre du Plan d'action contre la violence familiale qui vise notamment les objectifs suivants : améliorer l'application des ordonnances de ne pas faire, améliorer la communication entre la famille et le tribunal de droit criminel dans les affaires liées à la violence familiale, effectuer des travaux de recherche et d'évaluation dans les tribunaux d'instruction des causes de violence conjugale, et apporter des améliorations axées sur les résultats.

Dans le cadre du Plan d'action contre la violence conjugale, le gouvernement investit 66 millions de dollars, sur une période de quatre ans, dans des programmes et services visant à s'attaquer aux problèmes de la violence familiale, y compris des programmes d'éducation et de formation ainsi qu'un financement accru pour soutenir les refuges, les maisons de transition, les services de counseling, la prévention et l'amélioration du système de justice.

En 2006-2007, le ministère s'appuiera sur les résultats positifs obtenus dans le cadre des subventions communautaires, pour continuer d'améliorer ses approches ou en élaborer de

nouvelles, afin de répondre aux besoins variés des victimes et de renforcer la capacité communautaire à offrir les services nécessaires.

Le ministère maintiendra également son soutien au nouveau Groupe de travail communautaire pour la lutte contre les crimes haineux. Ce groupe est chargé de fournir des conseils au procureur général et au ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario sur les moyens de lutter contre les crimes motivés par la haine dans la province, y compris des mesures en vue d'améliorer les services aux victimes de crimes haineux et de réduire la victimisation par des crimes motivés par la haine à l'égard de particuliers et de groupes.

Disposer d'un système judiciaire moderne et efficace

Le ministère est chargé de l'administration des tribunaux de droit criminel, de droit civil et de droit de la famille en Ontario. Il est déterminé à assurer des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces. Ces services incluent les fonctions suivantes : fournir des services d'information au public, maintenir les dossiers des tribunaux, fournir des services et du soutien à la magistrature en salle d'audience, gérer le système de jury, assurer la prestation des programmes de médiation dans les affaires civiles et de droit de la famille, mettre à exécution les ordonnances judiciaires ainsi que gérer la nomination des juges, juges de paix, protonotaires, notaires et commissaires aux affidavits.

Parmi les mesures clés de la performance liée à ces services, notons :

- le pourcentage des clients satisfaits des services du greffe des tribunaux de droit civil était de 84 % en 2004-2005 et devrait se maintenir à ce niveau en 2006-2007, ce qui contribue à améliorer l'efficacité du système judiciaire;
- le pourcentage des affaires en droit de la famille qui sont orientées vers des services de médiation et réglées (complètement ou en partie) par ce procédé, était de 79 %

en 2004-2005 et devrait se maintenir à ce niveau en 2006-2007, ce qui contribue à améliorer l'efficacité du système judiciaire;

- le pourcentage des clients satisfaits des services du greffe de la Cour des petites créances était de 88 % en 2004-2005 et devrait se maintenir à ce niveau en 2006-2007, ce qui contribue à améliorer l'efficacité du système judiciaire;

Le ministère est déterminé à améliorer l'accès à la justice. Le projet de la *Loi sur l'accès à la justice* est passé en deuxième lecture à l'Assemblée le 13 février 2006. Si elle est adoptée, cette loi améliorera l'ouverture, la transparence et l'obligation de rendre des comptes et renforcera aussi la confiance du public à l'égard du système de justice. Elle modifiera aussi la *Loi sur les tribunaux judiciaires* et la *Loi sur la prescription des actions* tout en créant une nouvelle loi qui rassemblera une série de règles au sujet des lois de l'Ontario.

L'accès aux tribunaux pour les enfants à risque et leur famille est également amélioré par l'augmentation du nombre de juges qui entendent les affaires de protection de la famille et de l'enfance. Le ministère collabore avec la magistrature et ses autres partenaires du système de justice afin d'assurer le traitement aussi rapide et efficace que possible des dossiers de protection de l'enfance. L'augmentation constante de ces dossiers a nécessité d'augmenter le nombre de juges qui entendent ces affaires. Plusieurs initiatives ont été entreprises récemment avec pour but de réduire les risques de retard dans le traitement des cas de protection de l'enfance, notamment :

- des séances d'information à l'intention des avocats qui représentent des parents, offertes par le Barreau du Haut-Canada;
- une brochure à l'intention des familles concernées par un cas de protection de l'enfance;
- des travaux sur la médiation dans les cas de protection de l'enfance;
- l'utilisation accrue des vidéoconférences dans le Nord.

Le ministère collabore également avec le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario à une initiative conjointe en vue de créer un tribunal pilote et des comités de liaison communautaire dans les tribunaux, qui bénéficieront de l'augmentation du nombre de juges de droit de la familles. Cette initiative contribue déjà à renforcer la coopération et la résolution des problèmes

à l'échelon local.

Intérêt public essentiel

En 2006-2007, le ministère, par l'entremise de sa Division des services juridiques, maintiendra son soutien au procureur général dans l'exercice de ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne du chef de l'Ontario, en offrant au gouvernement des conseils juridiques spécialisés, des services de défense et des services de représentation devant les tribunaux, à tous les paliers du système judiciaire. Le pourcentage des clients des ministères satisfaits des services fournis par la Division des services juridiques était de 92 % en 2004-2005 et devrait se maintenir à 90 % ou plus en 2006-2007.

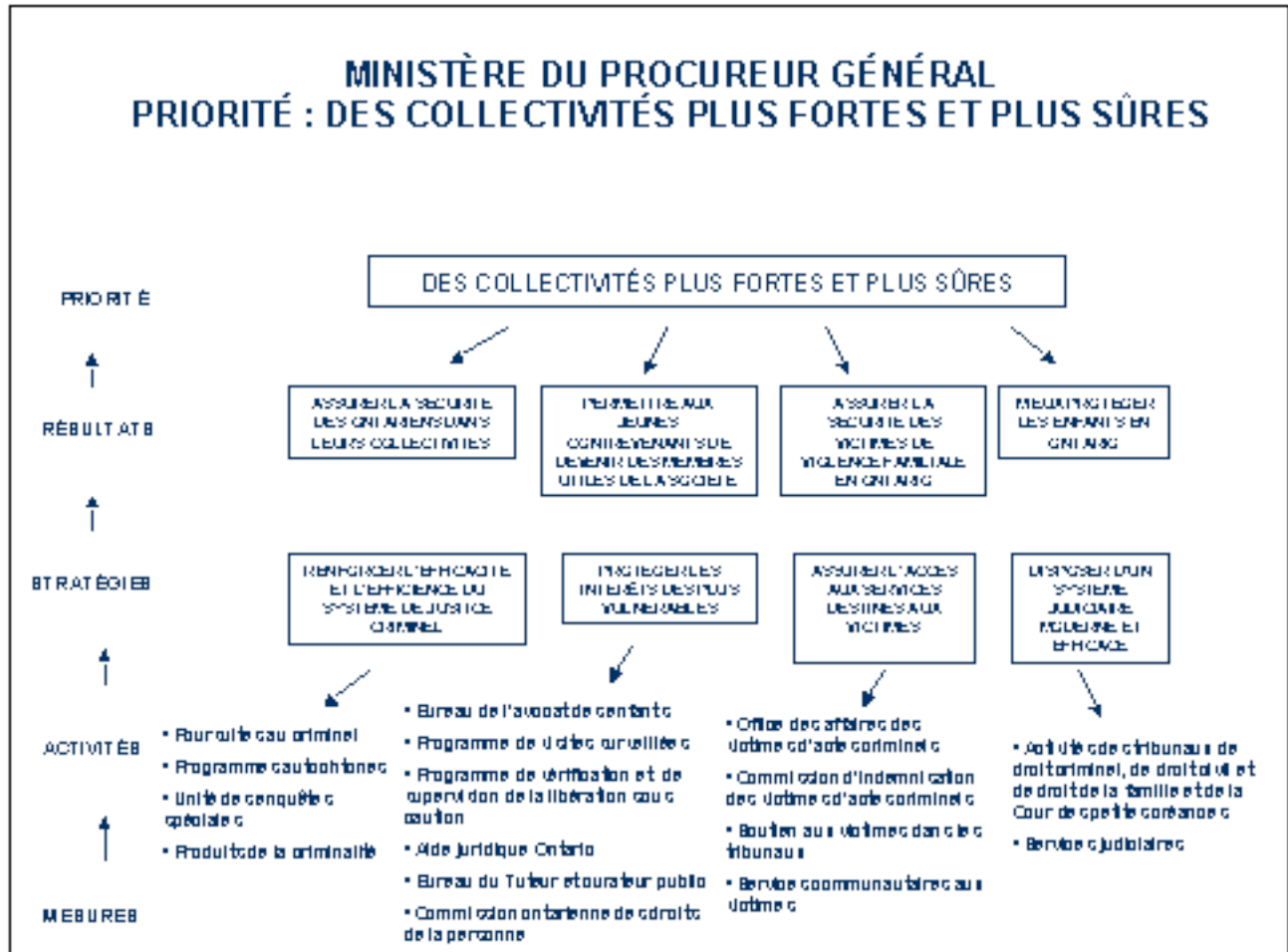
De la même façon, le Bureau du recours civil à l'égard d'activités illicites poursuivra ses efforts afin d'indemniser les victimes et de protéger les biens dans la province, en procédant à la saisie et à la confiscation de produits ou instruments d'activités illégales.

Le ministère fournit aussi un soutien administratif aux commissions chargées d'enquêtes publiques. Trois enquêtes sont actuellement en cours : l'Enquête sur le SRAS, l'Enquête sur Ipperwash et l'Enquête sur Cornwall.

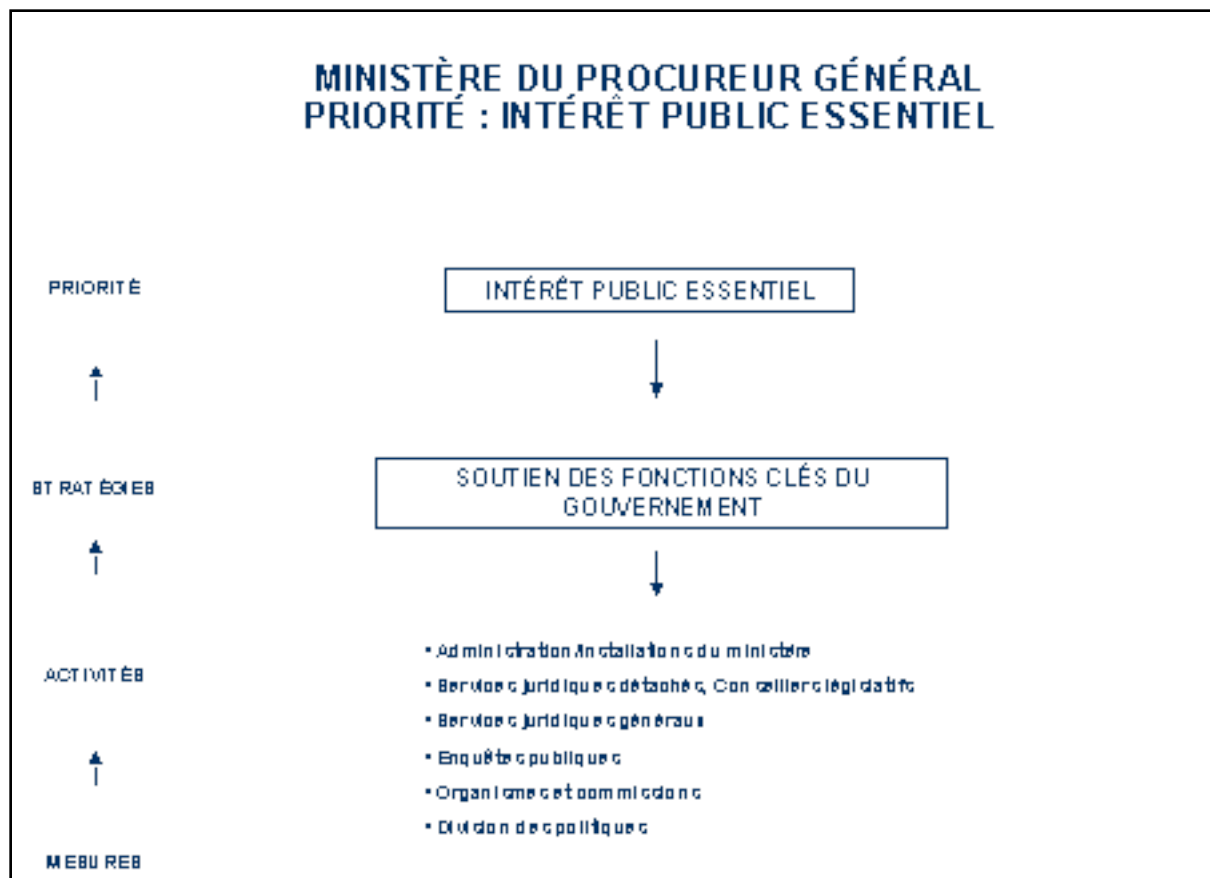
Par ailleurs, le ministère continuera d'assumer l'obligation de rendre des comptes publics quant à l'administration de divers organismes : la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission de négociation. Pour la Commission des affaires municipales de l'Ontario, le pourcentage de décisions rendues dans les 30 jours suivant la fin d'une audience constitue une mesure clé de la performance. En 2004-2005, 76 % des décisions de la CAMO ont été publiées dans les 30 jours de la fin d'une audience, et on prévoit que ce taux augmentera à 80 % en 2006-2007, ce qui contribuera à améliorer encore l'efficacité de

cette fonction essentielle du gouvernement.

ANNEXE A



ANNEXE B

**Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère - 2006-2007**

Dépenses prévues du ministère - 2006-2007 (\$)	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 233 735 944
CHARGES D'IMMOBILISATIONS	67 119 700
TOTAL	1 300 855 644

Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme - 2006-2007

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère - 2006-2007 (\$)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Programme d'administration du ministère	149 379 500
Poursuite contre les criminels	207 438 100
Services de justice à la famille	340 673 300
Services juridiques	68 133 200
Services aux tribunaux	336 943 500
Services aux victimes	89 141 100
TOTAL - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 191 708 700

Crédits législatifs	4 752 244
Redressement de consolidation net - Aide juridique Ontario	37 275 000
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 233 735 944
CHARGES D'IMMOBILISATIONS	
Programme d'administration du ministère	44 675 700
Services aux tribunaux	18 564 000
TOTAL – CHARGES D'IMMOBILISATIONS	63 239 700
Redressement de consolidation - Aide juridique Ontario	3 880 000
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	67 119 700
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif exclu)	1 300 855 644

Ministère du Procureur général

Version imprimée du Budget des dépenses, 2006-2007

[site principal](#) | [contactez-nous](#) | [à l'attention des médias](#) | [recherche](#) | [plan du site](#) | [english](#) |
[Ce que nous faisons](#) | [Nouvelles](#) | [Cours](#) | [Droit de la famille](#) |



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

[Confidentialité](#) | [Avis de non-responsabilité concernant les liens externes](#)

Renseignements sur les droits d'auteur : [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006](#)

Dernière mise à jour : 10/2/2006 5:49:38 PM

ont été déployés pour assurer que l'information présentée est à jour et exacte, mais les utilisateurs du site devraient vérifier l'information avant de prendre des décisions ou de s'en servir. Le ministère du Procureur général ne donne pas d'avis juridiques au public.

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003

2003-2004

Ministère du Procureur général



Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*



VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Procureur général (MPG) doit faire en sorte que le système de justice soit équitable et accessible et qu'il réponde aux besoins des diverses communautés qu'il dessert au sein du gouvernement et à l'échelle de la province. Il s'efforce de gérer le système de justice de façon équitable, efficace et abordable.

Le ministère a cinq principales sphères d'activités :

- intenter des poursuites dans les cas d'actes criminels et assurer l'ordre public et la sécurité personnelle;
- offrir du soutien aux victimes d'actes criminels au sein du système de justice pénale;
- veiller à ce que les services des cours criminelles, civiles et de la famille et les services de justice connexes soient équitables, opportuns et accessibles;
- fournir aux personnes vulnérables des services de soutien pour la prise de décisions et pour la justice;
- fournir des conseils et des services juridiques au gouvernement.

Le MPG dispense des services juridiques d'experts aux ministères, organismes, conseils et commissions. Ces services englobent : des conseils sur la réforme législative, les relations de travail et des questions de droit public; des services de recours en justice concernant des objections sur le plan constitutionnel et civil; des poursuites liées à des règlements.

Le ministère est responsable d'Aide juridique Ontario (AJO), un organisme indépendant de services opérationnels chargé de l'administration de l'aide juridique en Ontario. Son mandat consiste à dispenser des services d'aide juridique de grande qualité de façon efficiente aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu. Le MPG doit assurer le financement d'AJO et veiller à ce que cet organisme rende des comptes et assume la responsabilité finale quant à la prestation des services d'aide juridique en Ontario.



VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère a assumé la responsabilité du *Code des droits de la personne* en 2003-2004 et de la coordination des obligations de l'Ontario en vertu des traités et accords internationaux portant sur les droits de la personne. La Commission ontarienne des droits de la personne et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, qui sont des organismes quasi judiciaires sans lien de dépendance chargés de l'administration du Code, s'inscrivent dans le cadre des responsabilités du procureur général en matière de politiques et d'administration.

Le ministère veille à la reddition de comptes publics quant à l'administration de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, la Commission de négociation et l'Unité des enquêtes spéciales. Ces organismes prennent des décisions de façon indépendante du ministère.



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

POURSUITES RELATIVES À DES ACTES CRIMINELS

Le 30 juin 2003, le ministère a annoncé que des fonds seraient accordés à l'initiative visant la réduction des retards en vue d'éliminer les retards croissants enregistrés dans le traitement des causes criminelles à la Cour de justice de l'Ontario. Ces fonds ont permis de nommer 15 nouveaux juges à la Cour de justice de l'Ontario et d'embaucher des procureurs de la Couronne et d'autres membres du personnel pour appuyer les activités des tribunaux et aider les victimes.

Le ministère a annoncé la création d'un groupe d'étude sur les taux croissants d'actes criminels perpétrés avec une arme à feu et par des bandes en Ontario. Le ministère a doublé les fonds accordés au programme Comité de justice pour la jeunesse pour permettre à un plus grand nombre de jeunes contrevenants à faibles risques d'avoir accès à une solution de rechange aux tribunaux.

SERVICES DE JUSTICE À LA FAMILLE

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario a mis en place un nouveau système informatique permettant d'améliorer l'efficacité des programmes et de mesurer les indices de rendement clés. De la même façon, dans le cadre du Programme de visites surveillées, on a élaboré des systèmes électroniques de collecte de données et de déclaration afin de rationaliser les processus et d'obtenir des renseignements fiables et opportuns à des fins de production de rapports et de reddition de comptes.

Le MPG a continué à travailler avec Aide juridique Ontario en vue d'améliorer la gouvernance et la reddition de comptes de l'organisme en insistant sur la prestation de services d'aide juridique de qualité, axés sur les clients. Aide juridique Ontario a ouvert trois nouveaux bureaux de droit criminel et a lancé plusieurs autres initiatives.



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

SERVICES JURIDIQUES

Le MPG a dispensé des services juridiques de qualité à des ministères, organismes, conseils et commissions. Les services juridiques ont appuyé les objectifs généraux du MPG qui consistent à faire preuve d'innovation et à prendre des mesures stratégiques et efficaces. À l'aide du modèle de gestion coordonnée, le MPG a aussi représenté le gouvernement dans des enquêtes et des litiges délicats. De plus, le MPG a entrepris la mise en oeuvre d'un système informatique de gestion des causes afin de suivre et de surveiller les questions juridiques à l'échelle du gouvernement.

SERVICES AUX TRIBUNAUX

En vue d'assurer un traitement opportun et efficient des causes, le MPG a mis en oeuvre un nouveau système électronique de suivi des causes devant les cours civiles et de la famille dans 35 tribunaux partout en Ontario.

Au cours de l'exercice précédent, le MPG a établi un modèle de tribunal électronique à la Cour supérieure de justice, située au 393, avenue University à Toronto. Le tribunal est utilisé pour mettre à l'essai des technologies de pointe pour les tribunaux. Les évaluations et les essais des installations se sont poursuivis en 2003-2004.

Dans le cadre du Projet de mise en oeuvre d'un système d'enquêtes sur le cautionnement et de renvois par vidéo, 125 appareils ont été installés dans des tribunaux, des établissements correctionnels, des édifices des Premières nations et des détachements de la Police provinciale de l'Ontario. Ces appareils permettent à une personne accusée de comparaître devant le tribunal par vidéoconférence à partir d'un poste de police ou d'un établissement correctionnel. Les renvois par vidéo réduisent les déplacements des prisonniers vers les tribunaux.

Le MPG a aussi mis sur pied un programme de sondage annuel sur la satisfaction des clients afin de surveiller régulièrement tous les services et programmes dispensés par les tribunaux.



RAPPORT ANNUEL

2003-2004

SERVICES AUX VICTIMES

Le gouvernement a regroupé, au sein de la Division des services aux victimes, les services qui étaient dispensés aux victimes par trois ministères chargés de la justice afin qu'une seule entité ait à répondre de la gestion et de la prestation des services aux victimes d'actes criminels. La Division est devenue le Secrétariat ontarien des services aux victimes en 2003.

Le ministère a octroyé 7 millions de dollars à 71 projets et organismes communautaires ayant pour but d'améliorer le soutien et les services à l'intention des victimes d'actes criminels. Il a également augmenté les fonds versés aux 36 centres d'aide immédiate aux victimes d'agression sexuelle se trouvant dans 29 collectivités de la province.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Dans le cadre de ce programme, on a assuré l'administration globale du ministère, en fournissant des services administratifs et de soutien pour les programmes de fonctionnement. Le ministère a poursuivi l'élaboration et la mise en oeuvre de normes visant à améliorer la prestation globale des services.

RAPPORT ANNUEL

2003-2004

Dépenses ministérielles (millions \$)	
Chiffres réels 2003-2004	
Fonctionnement	1 199
Immobilisations	24
Effectif (au 31 mars 2004)	6 890,3

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

POURSUITES RELATIVES À DES ACTES CRIMINELS

Dans le but d'améliorer la prestation des services, le MPG a mis en oeuvre deux projets pilotes de gestion des causes et a fait passer le nombre de comités de justice pour la jeunesse de 6 à 22.

SERVICES DE JUSTICE À LA FAMILLE

Le MPG a accru le nombre d'emplacements à accès surveillé, qui est passé à plus de 77 à l'échelle de la province. L'avocat des enfants de l'Ontario a mis en place une nouvelle base de données en vue d'améliorer l'efficacité des programmes. De plus, le Tuteur et curateur public de l'Ontario a adopté une nouvelle stratégie d'investissement pour les caisses à revenu fixe courantes.

SERVICES JURIDIQUES

Afin d'améliorer la satisfaction des clients à l'égard des services, on a établi un sous-comité chargé d'examiner le rôle des directeurs des services juridiques à l'échelle du gouvernement. On a tenu des séances d'orientation pour les avocats embauchés depuis peu et on a lancé un nouveau site intranet pour la Division des services juridiques.

SERVICES AUX TRIBUNAUX

Le MPG a établi un comité sur les causes accumulées liées à la protection de l'enfance, regroupant des représentants de l'appareil judiciaire, du barreau et des sociétés d'aide à l'enfance, afin qu'il se penche sur les causes accumulées dans les bureaux des cours partout dans la province. De plus, des groupes d'experts ont été constitués pour qu'ils trouvent des façons d'améliorer la technologie de l'information et qu'ils déterminent et élaborent des pratiques exemplaires pour la gestion des causes liées à la protection de l'enfance.



RAPPORT ANNUEL

2002-2003

Le MPG a entrepris la mise en oeuvre d'un nouveau système de suivi des causes civiles et touchant la famille ainsi que des causes devant la Cour des petites créances en vue d'améliorer les services globaux des tribunaux et d'éliminer la collecte manuelle de données. On a établi un modèle de tribunal électronique regroupant des technologies intégrées pour les processus de la cour.

SERVICES AUX VICTIMES

L'Équipe d'instruction des causes de violence conjugale a coordonné la mise en oeuvre du programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale dans 31 tribunaux de l'Ontario. Au cours de l'exercice 2002-2003, le nombre d'emplacements où sont offerts des services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes et le Programme d'intervention auprès des partenaires violents est passé de 35 à 38 et de 21 à 36, respectivement. Quant au nombre d'emplacements pour le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, il est passé de 39 à 48.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Le MPG a lancé un nouveau site intranet (MAGnet) en vue d'améliorer les communications avec les membres du personnel et de faciliter l'accès aux ressources du ministère.

L'initiative visant la délégation des pouvoirs financiers a englobé une trousse de formation sur le site Web pour l'auto-apprentissage concernant entre autres le pouvoir de signer des documents financiers, des formules d'évaluation des risques et d'autres ressources utiles.

Le MPG a continué à renforcer sa surveillance des programmes de fonctionnement. De plus, le taux de conformité du ministère quant aux demandes relatives à l'accès à l'information a augmenté pour passer à 86 %.

RAPPORT ANNUEL

2002-2003

Dépenses ministérielles (millions \$)	
Chiffres réels 2002-2003	
Fonctionnement	1 052
Immobilisations	43
Effectif (au 31 mars 2003)	6 592,1

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.



Pour plus de renseignements sur le **ministère du Procureur général**, veuillez consulter notre site Web à **www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0566-4 (HTML)
ISBN 1-4249-0567-2 (PDF)
ISBN 1-4249-0565-6 (version imprimée)
Available in English

